



Référentiel Officiel

Fourni par Educentre, le copilote des apprenants
et des professionnels de la formation

<https://educentre.fr>

REFERENTIEL D'ÉVALUATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Technicien(ne) supérieur(e) en production industrielle

Niveau 5

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSPI	RE	TP-01305	02	02/02/2022	02/02/2022	1/32

1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : Technicien(ne) supérieur(e) en production industrielle

Sigle du titre professionnel : TSPI

Niveau : 5

Code(s) NSF : 200p - Méthodes industrielles -

Code(s) ROME : H2503, H2501

Formacode : 31620, 32010, 32032, 50361

Date de l'arrêté : 02/12/2016

Date de parution au JO de l'arrêté : 14/12/2016

Date d'effet de l'arrêté : 31/03/2017

2. Modalités d'évaluation du titre professionnel

(Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi)

2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSPI	RE	TP-01305	02	02/02/2022	02/02/2022	3/32

2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant de 3 ans d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du titre professionnel obtenu.
- b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RE comme partie de la session du titre, du CCP ou du CCS, est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury, et le centre organisateur.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSPI	RE	TP-01305	02	02/02/2022	02/02/2022	4/32

3 Dispositif d'évaluation pour la session du titre professionnel TSPI

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Organiser la production industrielle Suivre la production et réagir aux aléas Rendre compte et/ou fiabiliser les remontées d'informations de la production Accompagner l'intégration du personnel Analyser et intégrer des évolutions techniques et organisationnelles Identifier, analyser et proposer des évolutions des compétences du personnel	03 h 00 min	La mise en situation professionnelle est une étude de cas écrite et individuelle passée en présence d'un surveillant. Elle porte sur une situation reconstituée représentative d'un cas d'entreprise. Elle se déroule avant l'entretien technique décrit ci-dessous.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Organiser la production industrielle Suivre la production et réagir aux aléas Rendre compte et/ou fiabiliser les remontées d'informations de la production Accompagner l'intégration du personnel Analyser et intégrer des évolutions techniques et organisationnelles Identifier, analyser et proposer des évolutions des compétences du personnel	00 h 30 min	Cet entretien technique individuel se déroule après la mise en situation professionnelle. Le jury questionne le candidat sur ses réponses apportées à l'étude de cas.
▪ Questionnaire professionnel	Sans Objet	00 h 00 min	Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Rendre compte et/ou fiabiliser les remontées d'informations de la production Accompagner l'intégration du personnel Identifier des dysfonctionnements et en analyser les causes Etudier, proposer, mettre en œuvre et suivre des actions d'amélioration de la performance	01 h 00 min	Le questionnement à partir de productions est la présentation orale et individuelle par le candidat de son rapport d'activités professionnelles, réalisé en amont de l'épreuve. Le candidat dispose de matériel informatique de présentation. Le rapport d'activités professionnelles repose sur une ou plusieurs problématiques représentatives de celles d'un service de production, les solutions étudiées et éventuellement mises en œuvre, les gains escomptés, sa démarche d'informations auprès de son responsable et du personnel concerné et une proposition de plan de formation. Le jury questionne le candidat à l'issue de la présentation sur ses choix, sa démarche et la méthode utilisée. Le fond et la forme du rapport sont laissés à l'initiative du candidat. En cas d'impossibilité pour le candidat de produire un rapport telle une clause de confidentialité, une cessation d'activité de l'entreprise, il présente oralement la mise en situation professionnelle réalisée antérieurement. Il reçoit pour ceci une copie de son épreuve. Le jury lui

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSPI	RE	TP-01305	02	02/02/2022	02/02/2022	5/32

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
			demande de commenter sa réalisation et le questionne sur ses réponses et ses choix formulés.
Entretien final		00 h 20 min	<p>Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.</p> <p>Au travers de l'entretien final, le jury professionnel s'assure que le candidat a intégré convenablement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la compréhension et la dimension globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice, • la connaissance et la culture professionnelle du métier, • les comportements professionnels, en termes de savoir-être, attendus dans l'exercice de l'emploi, • la réalité des contraintes spécifiques du métier.
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		04 h 50 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

La mise en situation professionnelle est une étude de cas représentative d'un cas industriel portant sur les points suivants :

- à partir du synoptique d'une ligne de production précisant les postes de travail, organisation de la production en fonction d'un programme de livraison donné et d'aléas mentionnés tels qu'absences de personnel, pannes machines ;
- intégration et formation de personnel intérimaire ;
- analyse des aléas et proposition de solutions ;
- réalisation d'un rapport d'activités mentionnant les résultats et les faits marquants de production ;
- implication sur les compétences du personnel, sur les aspects techniques et organisationnels à envisager suite à l'évolution programmée de cette ligne de fabrication.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSPI	RE	TP-01305	02	02/02/2022	02/02/2022	6/32

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :

Le questionnement se fait à partir d'un rapport d'activités professionnelles préparé par le candidat avant la session, et portant sur les points suivants :

- analyse d'une ou de plusieurs problématiques représentatives de celles d'un service de production ;
- étude et proposition des solutions d'amélioration ;
- présentation de ces solutions aux personnes concernées ;
- présentation des gains escomptés ;
- mise en œuvre éventuelle des solutions d'amélioration ;
- proposition d'un plan de formation aux personnes concernées.

Précisions pour le candidat VAE :

Le candidat VAE doit se mettre en relation avec le centre organisateur afin de vérifier la comptabilité du logiciel de présentation qu'il utilisera pendant la présentation de son rapport d'activités professionnelles.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSPI	RE	TP-01305	02	02/02/2022	02/02/2022	7/32

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Superviser l'activité quotidienne d'une production industrielle					
Organiser la production industrielle	<p>Les procédures et les consignes HSE sont connues.</p> <p>Les documents et les informations utiles sont pris en compte.</p> <p>L'identification des ressources nécessaires en matériels et personnel tiennent compte du planning de fabrication, des priorités de livraison et des compétences ; les points bloquants sont identifiés ; des solutions sont proposées.</p> <p>En cas de dysfonctionnement, des propositions de modifications sont proposées et argumentées.</p> <p>Les futurs besoins en personnel sont anticipés.</p> <p>Les outils informatiques sont connus.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Suivre la production et réagir aux aléas	<p>Les procédures et les consignes HSE sont connues.</p> <p>Les approvisionnements de matières, consommables et produits élémentaires sont déclenchés de manière à assurer la continuité de la production.</p> <p>Les changements de fabrication sont prévus et n'impactent pas la réalisation du programme de livraison.</p> <p>Les dysfonctionnements sont identifiés, analysés, renseignés et leur impact sur la production mesuré ; les mesures correctives sont proposées.</p> <p>Les documents de suivi de production et les indicateurs du tableau de bord sont renseignés de manière à être exploités.</p> <p>Les outils informatiques sont connus.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSPI	RE	TP-01305	02	02/02/2022	02/02/2022	8/32

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Rendre compte et/ou fiabiliser les remontées d'informations de la production	<p>Les documents de production, les indicateurs et les graphiques sont renseignés.</p> <p>Les indicateurs de production et les graphiques sont expliqués, commentés et argumentés en fonction de leur évolution.</p> <p>L'information sur l'évolution des indicateurs est compréhensible par le personnel de production.</p> <p>Les indicateurs de production nécessaires sont proposés pour une compréhension plus aisée et une analyse plus fine des résultats</p> <p>Le compte rendu est émis à la fréquence prévue au responsable hiérarchique et/ou aux bons interlocuteurs précisant les résultats, les écarts par rapport aux objectifs et les points d'alerte.</p> <p>Le type de communication est adapté au personnel et à la situation.</p> <p>Les supports de communication sont accessibles au personnel et attractifs.</p> <p>Les outils informatiques de présentation sont maîtrisés.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Accompagner l'intégration du personnel	<p>Les procédures et les consignes HSE sont connues.</p> <p>La formation est formalisée dans un document ; les personnes faisant référence sont informées du suivi.</p> <p>Les points bloquants sont identifiés et remontés ; des solutions sont envisagées.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Améliorer la performance d'un secteur de production industrielle					
Identifier des dysfonctionnements et en analyser les causes	<p>Les indicateurs de production sont calculés à partir des résultats de production.</p> <p>Les indicateurs de production sont analysés.</p> <p>L'évolution de l'indicateur est clairement établie et permet sa compréhension.</p> <p>Les écarts sont définis par rapport aux objectifs fixés.</p> <p>Le dysfonctionnement est repéré.</p> <p>Les causes du dysfonctionnement sont analysées selon une méthode appropriée.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSPI	RE	TP-01305	02	02/02/2022	02/02/2022	9/32

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Etudier, proposer, mettre en œuvre et suivre des actions d'amélioration de la performance	<p>Les procédures et les consignes HSE sont appliquées et respectées. Le choix de la méthode et des outils appropriés est en adéquation avec la nature du problème identifié. Les différentes phases de la démarche d'amélioration continue sont maîtrisées. L'analyse des différentes solutions est réalisée selon une méthode appropriée et conduite avec les personnes faisant référence. Une étude comparative entre les différentes solutions est réalisée et permet une hiérarchisation. Un plan d'actions, incluant la définition des différentes phases, les différents délais de réalisation et le responsable, est réalisé et piloté en prenant en compte les contraintes de mise en œuvre et les moyens matériels et humains à envisager. Les actions d'amélioration sont éventuellement mises en œuvre. Les résultats sont évalués et présentés au responsable hiérarchique et aux équipes de production ; les écarts sont expliqués et justifiés. Les documents techniques concernés sont mis à jour. Les outils de présentation sont maîtrisés. La démarche de changement est conduite, précisée et expliquée.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Analyser et intégrer des évolutions techniques et organisationnelles	<p>Les procédures et les consignes HSE sont connues. La nature de la modification est définie et analysée. Les changements envisagés sont analysés et évalués. L'impact des modifications est analysé.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Identifier, analyser et proposer des évolutions des compétences du personnel	<p>Les compétences à acquérir sont envisagées de manière exhaustive et précise. Les écarts sont analysés. Les outils du tableau de bord sont connues. Des actions de développement des compétences telles que de la formation sont envisagées.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSPI	RE	TP-01305	02	02/02/2022	02/02/2022	10/32

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Obligations réglementaires le cas échéant : Néant.					

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSPI	RE	TP-01305	02	02/02/2022	02/02/2022	11/32

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Travailler en équipe	Accompagner l'intégration du personnel
	Analyser et intégrer des évolutions techniques et organisationnelles
	Etudier, proposer, mettre en œuvre et suivre des actions d'amélioration de la performance
	Identifier des dysfonctionnements et en analyser les causes
	Identifier, analyser et proposer des évolutions des compétences du personnel
	Organiser la production industrielle
	Rendre compte et/ou fiabiliser les remontées d'informations de la production
	Suivre la production et réagir aux aléas
Diagnostiquer un problème et le résoudre	Accompagner l'intégration du personnel
	Etudier, proposer, mettre en œuvre et suivre des actions d'amélioration de la performance
	Identifier des dysfonctionnements et en analyser les causes
	Organiser la production industrielle
	Suivre la production et réagir aux aléas
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail	Accompagner l'intégration du personnel
	Analyser et intégrer des évolutions techniques et organisationnelles
	Etudier, proposer, mettre en œuvre et suivre des actions d'amélioration de la performance
	Identifier des dysfonctionnements et en analyser les causes
	Identifier, analyser et proposer des évolutions des compétences du personnel
	Organiser la production industrielle
	Rendre compte et/ou fiabiliser les remontées d'informations de la production
	Suivre la production et réagir aux aléas

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre TSPI

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 50 min

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSPI	RE	TP-01305	02	02/02/2022	02/02/2022	12/32

4.2. Protocole d'intervention du jury :

Le jury procède d'abord à la correction de l'étude de cas.

Puis il mène avec le candidat l'entretien technique, le questionnement à partir de productions et l'entretien final.

Enfin, il procède à la délibération.

La mise en situation professionnelle peut se dérouler hors présence du jury.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet.

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

La surveillance de la mise en situation professionnelle est assurée par un surveillant.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSPI	RE	TP-01305	02	02/02/2022	02/02/2022	13/32

REFERENTIEL D'ÉVALUATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Technicien(ne) supérieur(e) en production industrielle

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSPI	RE	TP-01305	02	02/02/2022	02/02/2022	15/32

CCP

Superviser l'activité quotidienne d'une production industrielle

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Accompagner l'intégration du personnel Rendre compte et/ou fiabiliser les remontées d'informations de la production Organiser la production industrielle Suivre la production et réagir aux aléas	02 h 00 min	La mise en situation professionnelle est une étude de cas écrite et individuelle passée en présence d'un surveillant. Elle porte sur une situation reconstituée représentative d'un cas d'entreprise. Elle se déroule avant l'entretien technique décrit ci-dessous.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Accompagner l'intégration du personnel Rendre compte et/ou fiabiliser les remontées d'informations de la production Organiser la production industrielle Suivre la production et réagir aux aléas	00 h 30 min	Cet entretien technique individuel se déroule après la mise en situation professionnelle. Le jury questionne le candidat sur ses réponses apportées à l'étude de cas.
▪ Questionnaire professionnel	Sans Objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans Objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		02 h 30 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

La mise en situation professionnelle est une étude de cas représentative d'un cas industriel portant sur les points suivants :

- à partir du synoptique d'une ligne de production précisant les postes de travail, organisation de la production en fonction d'un programme de livraison donné et d'aléas mentionnés tels qu'absences de personnel, pannes machines ;
- intégration et formation de personnel intérimaire ;
- analyse des aléas et proposition de solutions ;
- réalisation d'un rapport d'activités mentionnant les résultats et les faits marquants de production.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSPI	RE	TP-01305	02	02/02/2022	02/02/2022	17/32

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSPI	RE	TP-01305	02	02/02/2022	02/02/2022	18/32

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Superviser l'activité quotidienne d'une production industrielle

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 30 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury procède d'abord à la correction de l'étude de cas.

Puis il mène avec le candidat l'entretien technique.

Enfin, il procède à la délibération.

La mise en situation professionnelle peut se dérouler hors présence du jury.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

La surveillance de la mise en situation professionnelle est assurée par un surveillant.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSPI	RE	TP-01305	02	02/02/2022	02/02/2022	19/32

CCP

Améliorer la performance d'un secteur de production industrielle

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Identifier, analyser et proposer des évolutions des compétences du personnel Analyser et intégrer des évolutions techniques et organisationnelles	01 h 00 min	La mise en situation professionnelle est une étude de cas écrite et individuelle passée en présence d'un surveillant. Elle porte sur une situation reconstituée représentative d'un cas d'entreprise. Elle se déroule avant l'entretien technique décrit ci-dessous.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Identifier, analyser et proposer des évolutions des compétences du personnel Analyser et intégrer des évolutions techniques et organisationnelles	00 h 30 min	Cet entretien technique individuel se déroule après la mise en situation professionnelle. Le jury questionne le candidat sur ses réponses apportées à l'étude de cas.
▪ Questionnaire professionnel	Sans Objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Etudier, proposer, mettre en œuvre et suivre des actions d'amélioration de la performance Identifier des dysfonctionnements et en analyser les causes	01 h 00 min	Le questionnement à partir de productions est la présentation orale et individuelle par le candidat de son rapport d'activités professionnelles, réalisé en amont de l'épreuve. Le candidat dispose de matériel informatique de présentation. Le rapport d'activités professionnelles repose sur une ou plusieurs problématiques représentatives de celles d'un service de production, les solutions étudiées et éventuellement mises en œuvre, les gains escomptés. Le jury questionne le candidat à l'issue de la présentation sur ses choix et sa démarche. Le fond et la forme du rapport sont laissés à l'initiative du candidat. En cas d'impossibilité pour le candidat de produire un rapport telle une clause de confidentialité, une cessation d'activité de l'entreprise, il présente oralement la mise en

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSPI	RE	TP-01305	02	02/02/2022	02/02/2022	21/32

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
			situation professionnelle réalisée antérieurement. Il reçoit pour ceci une copie de son épreuve. Le jury lui demande de commenter sa réalisation et le questionne sur ses réponses et ses choix formulés.
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	02 h 30 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

La mise en situation professionnelle est une étude de cas représentative d'un cas industriel, qui porte sur l'évolution d'une ligne de production et ses implications sur les compétences du personnel et sur les aspects techniques et organisationnels à envisager.

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :

Le questionnement se fait à partir d'un rapport d'activités professionnelles préparé par le candidat avant la session, et portant sur les points suivants :

- analyse d'une ou de plusieurs problématiques de production représentatives de celles d'un service de production ;
- identification et proposition de solutions d'amélioration ;
- présentation des gains escomptés ;
- mise en œuvre éventuelle de ces actions d'amélioration.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSPI	RE	TP-01305	02	02/02/2022	02/02/2022	22/32

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Améliorer la performance d'un secteur de production industrielle

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 30 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury procède d'abord à la correction de l'étude de cas.

Puis, il mène avec le candidat l'entretien technique et le questionnement à partir de productions.

Enfin, il procède à la délibération.

La mise en situation professionnelle peut se dérouler hors présence du jury.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

La surveillance de la mise en situation professionnelle est assurée par un surveillant.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSPI	RE	TP-01305	02	02/02/2022	02/02/2022	23/32

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Technicien(ne) supérieur(e) en production industrielle

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	Le passage de l'étude de cas se déroule dans une salle adaptée au passage d'examens écrits.	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. Salle de cours
Entretien technique	L'entretien technique se déroule dans une salle aménagée pour une discussion au calme à trois (2 membres du jury + 1 candidat).	Salle de cours
Questionnement à partir de productions	Le questionnement à partir de production(s) se déroule dans une salle aménagée pour une discussion au calme à trois (2 membres du jury + 1 candidat). Cette salle doit permettre une présentation informatique par le candidat et être équipée de moyens de vidéo projection.	Salle de cours
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises. L'entretien final se déroule dans une salle aménagée pour une discussion au calme à trois (2 membres du jury + 1 candidat).	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges. Salle de cours

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSPI	RE	TP-01305	02	02/02/2022	02/02/2022	25/32

Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	Pour toutes les épreuves , les candidats, les membres du jury et le surveillant d'examen sont équipés chacun d'une table et d'une chaise.	1	Les postes de travail sont espacés pour la confidentialité.
Machines	1	Questionnement à partir d'une production : un ordinateur de type PC équipé de logiciel de présentation, d'un vidéo projecteur, d'un support de présentation adapté et d'un tableau blanc avec ses accessoires.	1	Questionnement à partir d'une production : des moyens spécifiques peuvent être apportés par le candidat, s'il le juge utile à sa soutenance.
Documentations	1	Mise en situation professionnelle : l'énoncé de l'étude de cas, le support de restitution et des feuilles de brouillon. Questionnement à partir d'une production : en plus du dossier technique, pas de documentation spécifique autre que celle jugée utile par le candidat pour sa soutenance et apporté par lui.	1	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSPI	RE	TP-01305	02	02/02/2022	02/02/2022	26/32

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Technicien(ne) supérieur(e) en production industrielle est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

Technicien(ne) supérieur(e) en production industrielle Arrêté du 20/01/2012		Technicien(ne) supérieur(e) en production industrielle Arrêté du 02/12/2016	
CCP	Mettre en oeuvre au quotidien le programme de fabrication dans un atelier industriel	CCP	Superviser l'activité quotidienne d'une production industrielle
CCP	Contribuer à l'amélioration des objectifs industriels de l'entreprise	CCP	Améliorer la performance d'un secteur de production industrielle
CCP	Coordonner à long terme l'évolution de son secteur de production		

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSPI	RE	TP-01305	02	02/02/2022	02/02/2022	27/32

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel d'évaluation (RE)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;

La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSPI	RE	TP-01305	02	02/02/2022	02/02/2022	29/32

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

